

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 40063 Numéro SIREN : 421 705 070 Nom ou dénomination : A2M

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt 4927

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	62 040.05	57 783.20	4 256.85	4 438.70	- 181.85	- 4.10
	Autres immobilisations corporelles	45 797.30	43 237.17	2 560.13	2 011.87	548.26	27.25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	63.00		63.00	63.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	278.68		278.68	278.68		
Total II		108 179.03	101 020.37	7 158.66	6 792.25	366.41	5.39
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 401.45		3 401.45	3 384.25	17.20	0.51
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	476.70		476.70	479.42	- 2.72	- 0.57
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	121 111.74		121 111.74	97 634.60	23 477.14	24.05
	Autres créances	15 757.24		15 757.24	19 280.82	- 3 523.58	- 18.28
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	72 278.28		72 278.28	93 900.65	- 21 622.37	- 23.03
	Charges constatées d'avance (3)	86.25		86.25	259.83	- 173.58	- 66.81
	Total III	213 111.66		213 111.66	214 939.57	- 1 827.91	- 0.85
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		321 290.69	101 020.37	220 270.32	221 731.82	- 1 461.50	- 0.66

CERTIFIÉ CONFORME

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

- 0.32

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 24 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	24 000.00	24 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	2 400.00	2 400.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	9 286.69	8 072.42	1 214.27	15.04
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 641.87	80 714.27	- 15 072.40	- 18.67
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	101 328.56	115 186.69	- 13 858.13	- 12.03
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 924.79	7 896.12	- 4 971.33	- 62.96
	Concours bancaires courants	104.69	111.46	- 6.77	- 6.07
	Emprunts et dettes financières diverses	906.97	890.85	16.12	1.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 803.58	35 172.11	31 631.47	89.93
	Dettes fiscales et sociales	48 201.73	62 474.59	- 14 272.86	- 22.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	118 941.76	106 545.13	12 396.63	11.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	220 270.32	221 731.82	- 1 461.50	- 0.66
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		118 941.76	103 630.77		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Evaluation des amortissements	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'entreprise a eu recours à l'activité partielle au cours des mois de mars et avril 2020.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 414		2 626
Installations générales agencements aménagements divers	3 500		
Matériel de transport	36 550		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 498		1 249
TOTAL	103 962		3 875
Autres participations	63		
Prêts, autres immobilisations financières	279		
TOTAL	342		
TOTAL GENERAL	104 304		3 875

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			62 040	62 040
Installations générales agencements aménagements divers			3 500	3 500
Matériel de transport			36 550	36 550
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 747	5 747
TOTAL			107 837	107 837
Autres participations			63	63
Prêts, autres immobilisations financières			279	279
TOTAL			342	342
TOTAL GENERAL			108 179	108 179

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 976	2 808		57 783
Installations générales agencements aménagements divers	2 022	350		2 372
Matériel de transport	36 550			36 550
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 964	351		4 315
TOTAL	97 512	3 509		101 020
TOTAL GENERAL	97 512	3 509		101 020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 808				
Instal.générales agenc.aménag.divers	350				
Matériel de bureau informatique mobilier	351				
TOTAL	3 509				
TOTAL GENERAL	3 509				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 79	- 0	2 79
Autres créances clients	121 112	121 112	
Impôts sur les bénéfices	2 249	2 249	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 937	12 937	
Débiteurs divers	571	571	
Charges constatées d'avance	86	86	
TOTAL	137 234	136 955	279

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	115	115		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 914	2 914		
Fournisseurs et comptes rattachés	66 804	66 804		
Personnel et comptes rattachés	13 967	13 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 550	15 550		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 936	9 936		
Autres impôts taxes et assimilés	8 748	8 748		
Groupe et associés	907	907		
TOTAL	118 942	118 942		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 969			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	16. 0000	1 500			1 500

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installation agencement	lin&aire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 3 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 197
Dettes fiscales et sociales	14 028
Total	19 340

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 6
Total	8 6

A2M
Société par actions simplifiée au capital de 24 000 EUROS
Siège social : 18 Ter Impasse Basly
62400 BEUVRY
N° RCS ARRAS : 421 705 070

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 2 MAI 2021
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation des Résultats

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 65 641,87 € de la manière suivante :

- Dividendes, pour	64 500,00 €
- Autres Réserves, pour	1 141,87 €

Le dividende unitaire est de 43 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social **à compter de ce jour**.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 64 500 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
31/12/2019	79 500 €
31/12/2018	111 000 €
31/12/2017	33 600 €

Le Président



CERTIFIE CONFORME